Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Actions en faveur de requérants d'asile : précisions

Pris à parti au sujet d'un cas de requérante d'asile, le Conseiller d'Etat Pierre Chiffelle tient à apporter quelques précisions.

Plusieurs groupements impliqués dans la défense des réfugiés et des requérants d'asile ont interpellé Pierre Chiffelle à son arrivée au Grand Conseil sur le cas d'une requérante d'asile actuellement incarcérée. Ils affirmaient que cette personne avait été placée en détention administrative par le DIRE. A la lecture du dossier, il apparaît que l'incarcération en question relève simplement de l'exécution d'un jugement pénal condamnant la personne à 10 jours d'emprisonnement. Cette décision de la justice fait suite à six condamnations pour vols perpétrés depuis plusieurs années sur le territoire suisse par la personne en question.

De plus, la requérante d'asile défendue par les divers mouvements de soutien a déjà déposé quatre demandes d'asile successives depuis septembre 1998, la dernière en octobre 2002. Elles ont toutes été traitées rapidement par les services cantonaux et fédéraux et font toutes l'objet, soit d'une décision de renvoi, soit d'une non entrée en matière de la part de l'ODR ou de la Commission de recours en matière d'asile (CRA).

La politique défendue par Pierre Chiffelle est d'obtenir de la part de la Confédération un maximum d'autorisations de séjour en Suisse pour des requérants ou des groupes de requérants qui on vécu des situations particulièrement traumatisantes ou qui répondent aux critères de la circulaire Metzler. Des discussions sont en cours entre le canton et la Confédération pour régulariser un certain nombre de dossiers.

Enfin, le Conseiller d'Etat Pierre Chiffelle regrette que la crédibilité de certaines associations soit remise en cause sur des dossiers tels que celui qui a été mis en avant aujourd'hui.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 26 août 2003

DIRE, Nicolas Gyger, délégué départemental à la communication, tél. 076 376.28.99